

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° I-2694

présenté par

M. Fugit, M. Marion, M. Brosse, Mme Le Peih, M. Bothorel, Mme Vidal, M. Rousset, Mme Miller
et Mme Le Feur

ARTICLE 18

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.